

ARTICLE V

L'affectation des crédits peut être effectuée dans les 24 mois suivant la signature de l'Accord de ligne de crédit par la Vnesheconombank et la Société pour l'expansion des exportations. On peut prolonger de temps en temps la période d'affectation en apportant des modifications à l'Accord de ligne de crédit entre la Vnesheconombank et la Société pour l'expansion des exportations.

ARTICLE VI

Le délai de remboursement du crédit est établi pour chaque contrat, entre autres, selon le type de bien de production ou de service acheté et le montant de l'achat et varie entre 3 et 10 ans ou tout autre délai de remboursement convenu entre la Vnesheconombank et la Société pour l'expansion des exportations.